

Rapport public

Date d'émission du rapport : 2 décembre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1367-0004

Type d'inspection :

Plainte

Incident critique

Titulaire de permis : Omni Quality Living (East), une société en commandite, par son partenaire général, Omni Quality Living (East) GP Ltd.

Foyer de soins de longue durée et ville : Garden Terrace, Kanata

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 25 au 27 novembre 2025 et 1 et 2 décembre 2025

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00160861 - 2882-000044-25 – Signalement en lien avec des allégations de mauvais traitements d'ordre verbal infligés à une personne résidente par un membre du personnel
- Signalement : n° 00162714 - 2882-000051-25 – Signalement concernant de mauvais traitements d'ordre physique infligés à une personne résidente par une autre personne résidente
- Signalement : n° 00162771 - PC-2025-0005133 – Signalement en lien avec une plainte concernant les soins prodigués à une personne résidente

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes

Gestion des médicaments

Foyer sûr et sécuritaire

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

Comportements réactifs

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de soins

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 6 (7) de la LRSLD

Programme de soins

Paragraphe 6 (7) – Le titulaire de permis veille à ce que les soins prévus dans le programme de soins soient fournis au résident, tel que le précise le programme.

À une date donnée, le membre du personnel responsable de la surveillance d'une personne résidente n'était pas aux côtés de celle-ci en tout temps, comme l'exige le programme de soins de la personne résidente.

Plus précisément, le membre du personnel responsable de la surveillance d'une personne résidente n'était pas avec celle-ci lorsqu'elle a eu une altercation avec une autre personne résidente à une date donnée.

Sources :

Programme de soins d'une personne résidente;

dossier médical électronique d'une personne résidente;

entretien avec une infirmière autorisée ou un infirmier autorisé;

entretiens avec un membre du personnel de soutien et la directrice générale ou le directeur général.